



MUNICIPALITÉ
DES COTEAUX



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DES COTEAUX

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal, tenue le 15 juin 2026 au 65, route 338, aux Coteaux, le tout conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec.

Sont présents : mesdames Angélique L'Écuyer et Sylvie Joly, conseillères, messieurs Claude Lepage, Michel Joly, Carl Dussault et Gaétan St-Yves, conseillers, et siégeant sous la présidence de monsieur Sylvain Brazeau, maire.

Assiste également à cette séance, madame Sandra Boulanger, directrice générale ainsi que monsieur Marco Jean, trésorier.

AVIS DE CONVOCATION

Par la présente, vous êtes invités à participer à une séance extraordinaire du Conseil municipal convoquée par monsieur le maire, Sylvain Brazeau, pour être tenue au lieu ordinaire des séances du Conseil, au **65, route 338, lundi, le 15 juin 2026, à 18h45**. Cette séance précèdera la séance ordinaire du conseil.

Les sujets suivants seront à l'ordre du jour :

1. Introduction
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des états financiers
4. Période de questions
5. Levée de la séance extraordinaire du 15 juin 2026.

DONNÉ aux Coteaux, ce 2^e jour du mois de juin deux mille vingt-six.

Sandra Boulanger
Directrice générale

INTRODUCTION

Monsieur Sylvain Brazeau, maire, a ouvert l'assemblée à 18 h 50. en s'assurant qu'il y a un nombre suffisant de membres de conseil pour former quorum.

26-06-9352 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les membres du conseil prennent connaissance de l'ordre du jour préparé pour la séance extraordinaire du 15 juin 2026.

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS, À L'EXCEPTION DU MAIRE,

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 15 juin 2026 tel que présenté.

ADOPTÉE

26-06-9353 ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS

CONSIDÉRANT QUE le rapport financier de la municipalité des Coteaux pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025 a été préparé conformément aux exigences applicables ;

CONSIDÉRANT QUE le rapport financier ainsi que le rapport de l'auditeur indépendant ont été déposés et présentés aux membres du conseil municipal ce lundi 15 juin 2026 ;

EN CONSÉQUENCE IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS, À L'EXCEPTION DU MAIRE,

D'ADOPTER le rapport financier de la municipalité pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025, tel que déposé.

DE PRENDRE ACTE du rapport de l'auditeur indépendant préparé par la firme comptable BCGO.



MUNICIPALITÉ
DES COTEAUX



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DES COTEAUX

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de question a débuté à 18h53.

26-06-9354 LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 JUIN 2026

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS, À L'EXCEPTION DU MAIRE,

Que la séance extraordinaire du 15 juin 2026 soit levée à 18h53.

ADOPTÉE

Sylvain Brazeau
Maire

Sandra Boulanger
Directrice générale

Je, Sylvain Brazeau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.